

Plan Nord

« Des retombées dans toutes nos communautés! »

Québec le 12 mai 2011 – Le 9 mai dernier, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, présentait l'un des plus ambitieux projets de développement depuis ceux de la Manicouagan et de la Baie James. En effet, le Plan Nord sera l'un des plus grands chantiers de développement économique, social et environnemental de l'histoire du Québec.

Le Plan Nord a pour objectif le développement durable des secteurs de l'énergie, des ressources minérales, forestières et fauniques, du tourisme et de la production bioalimentaire. Il se déploiera sur 25 ans et entraînera, durant cette période, des investissements de plus de 80 G \$. Il permettra de créer ou de consolider, en moyenne, 20 000 emplois par année en plus d'engendrer des revenus de 14 G \$ pour le gouvernement et la société québécoise. Par l'entremise des besoins qu'il générera en main-d'œuvre, en savoir, en expertise, ses bienfaits se répercuteront à la grandeur du Québec.

« Le développement du Nord aura des retombées dans toutes les régions du Québec. Il créera la richesse nécessaire, d'une part, pour permettre le réinvestissement en santé, en éducation, dans la lutte contre la pauvreté et dans la réduction de notre dette et, d'autre part, pour assurer le développement de plusieurs entreprises en région », a indiqué le député de Jean-Lesage, André Drolet.

Un projet qui a fait l'objet de consultations

Depuis janvier 2010, 60 rencontres de groupes de travail sectoriels et de concertation ont réuni plus de 450 personnes. Des élus régionaux et des représentants des populations autochtones ainsi que des représentants des milieux économique, social et environnemental ont contribué à l'élaboration de ce projet. Le Plan Nord est une approche inclusive, profondément respectueuse des communautés, un partenariat novateur entre le gouvernement, le secteur privé et les communautés.



La protection de l'environnement

À toutes les étapes de planification et de réalisation de projets mis de l'avant dans le cadre du Plan Nord, la protection de l'environnement et des écosystèmes nordiques seront au cœur des décisions. Pour ce faire, le gouvernement du Québec s'engage à ce que les projets se fassent dans le respect des principes du développement durable et soient soumis à des analyses environnementales rigoureuses. À cela s'ajoutent deux engagements supplémentaires pour assurer la protection de l'environnement sur le territoire du Plan Nord, soit de consacrer, à terme, 50 % du

territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité; et de constituer d'ici 2015, un réseau d'aires protégées d'au moins 12 % de la superficie couverte par le Plan Nord.

« Encore une fois, notre gouvernement démontre qu'il est possible de conjuguer le développement économique du Québec à des mesures concrètes pour sauvegarder, restaurer et protéger notre environnement », a conclu André Drolet.

Un territoire que nous devons développer

D'abord, le territoire du Plan Nord s'étend à l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint Laurent. Il couvre près de 1,2 million de km², ce qui représente 72 % de la superficie du Québec. Il recèle l'une des plus importantes réserves d'eau douce au monde, composée de près de 500 000 lacs et de 4 500 rivières. Ce territoire produit plus des trois quarts de l'électricité québécoise et le potentiel de ressources hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques (énergie solaire) encore non exploitées y est tout aussi considérable. Cet immense territoire comprend plus de 200 000 km² de forêts commerciales, ce qui représente plus de 53 % des forêts exploitables au Québec. Il renferme des ressources fauniques exceptionnelles et constitue un des derniers potentiels de conservation de vastes territoires naturels intacts au monde. Le Nord québécois est riche en minerai de toute sorte : en nickel, en cobalt, en éléments du groupe de platine, en zinc, en minerai de fer et d'ilménite, ainsi qu'une part importante de la production d'or. Il recèle également du lithium, du vanadium et des éléments de terres rares, qui sont en demande croissante à l'international puisqu'ils sont de plus en plus utilisés dans les domaines de l'énergie, des transports et de la haute technologie.

Pour plus de renseignements sur le Plan Nord : www.plannord.gouv.qc.ca

- 30 -

Sources :

Marie-Josée Bond
Attachée politique
Député de Jean-Lesage
418-648-6221

Renseignements :

Marie-France Boulay
Attachée de presse
Cabinet de la vice-première ministre,
ministre des Ressources naturelles
et de la Faune et ministre
responsable du Plan Nord
Tél. : 418 643-7295

FICHE TECHNIQUE

Investissements publics et privés

Le déploiement du Plan Nord au cours des 25 prochaines années engendrera des investissements privés et publics estimés à un minimum de 80 G\$:

- 47 G\$ pour le développement d'énergies renouvelables;
- 33 G\$ pour le développement du secteur minier et des infrastructures publiques (routes, aéroports, etc.).

Emplois et retombées économiques

- 20 000 emplois créés ou maintenus en moyenne par année, soit 500 000 sur 25 ans.
- 14 G\$ de revenus pour le gouvernement du Québec sur 25 ans.
- Impact de 162 G\$ sur le produit intérieur brut (PIB) sur 25 ans.
- 1,4 G\$ en redevances minières sur 5 ans pour l'ensemble du Québec, dont 1,38 G\$ pour le territoire du Plan Nord.

Maximisation des retombées et de la rentabilité des projets

- 500 M\$ sur 5 ans, gérés par Investissement Québec, pour des prises de participation des Québécois dans les projets du Plan Nord.
- L'objectif consiste à s'assurer qu'en plus des retombées liées aux investissements, redevances, taxes et impôts payés par le secteur privé les habitants du Nord et tous les Québécois puissent aussi tirer profit de la croissance des entreprises qui investiront chez nous pour mettre en valeur nos ressources naturelles.

Société du Plan Nord

- Dépôt au cours des prochaines semaines d'un projet de loi pour créer la Société du Plan Nord.

Fonds du Plan Nord

- Dépôt au cours des prochaines semaines d'un projet de loi pour mettre en place le Fonds du Plan Nord, un fonds à fin déterminée, dans lequel seront versées les retombées fiscales tirées des nouveaux projets miniers, des nouveaux projets d'Hydro-Québec et des nouveaux projets en infrastructures.
- Hydro-Québec contribuera également à hauteur de 10 M\$ par année au financement de projets sociaux.



Protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité

- Mener des consultations et déposer un projet de loi pour consacrer 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.
- Encadrer par une loi les mécanismes pour mettre des terres de l'État à l'abri des activités industrielles.
- Compléter d'ici à 2015 le réseau d'aires protégées pour atteindre 12 % de la superficie du territoire du Plan Nord.
- Créer de nouveaux parcs nationaux.

Énergies vertes et renouvelables

- 3 500 MW additionnels d'énergie renouvelable, soit :
 - 3 000 MW d'hydroélectricité;
 - 300 MW d'éolien;
 - 200 MW provenant d'autres sources d'énergie renouvelable (hydroliennes).
- 75 000 emplois sur 25 ans.
- 25 G\$ d'investissements supplémentaires.

Mines et minerais

- 11 nouveaux projets miniers en développement sur le territoire du Plan Nord.
- Plus de 8,24 G\$ d'investissements miniers privés.
- 11 000 emplois durant la construction.
- 4 000 emplois par année pendant l'exploitation.
- Un développement minier orienté vers le développement durable.
- Dépôt sous peu d'un nouveau projet de loi modifiant la Loi sur les mines.

Forêts

- Certifier les pratiques forestières en territoire nordique pour accroître l'accessibilité aux marchés internationaux des produits du bois.
- Développer une expertise dans l'architecture nordique et en faire une marque de commerce pour les collectivités du Nord et les marchés internationaux.
- Implanter des forêts de proximité.
- Reboiser, etc.

Faune

- Consolider et diversifier l'offre de services et d'activités permettant aux amateurs de chasse et de pêche de vivre des expériences hors du commun.
- Créer des emplois liés au domaine faunique et des retombées pour le Nord et pour les communautés qui y vivent.

Tourisme

- Lancer la Stratégie québécoise de développement touristique nordique qui comprend notamment des actions relatives au développement de l'offre, de l'accueil et de la mise en marché du territoire du Plan Nord.
- Mettre en valeur les attraits susceptibles d'attirer les touristes québécois et étrangers :
 - paysages remarquables (observation des aurores boréales);
 - communautés aux cultures vivantes et authentiques (art, artisanat, coutumes);
 - excursions sur un territoire au caractère sauvage;
 - visite des parcs nationaux;
 - écotourisme, etc.

Bioalimentaire

- Permettre le développement de la production agricole, la transformation et la distribution des aliments pour offrir un approvisionnement à l'échelle locale (ex. : serres en milieu nordique).
- Développer une industrie bioalimentaire diversifiée et recherchée (bleuets, chicoutai, espèces marines nordiques, etc.).
- Soutenir une stratégie visant la commercialisation de ces produits régionaux et du terroir auprès des restaurateurs, des réseaux de pourvoiries, etc.

Éducation

- Offrir des cheminements scolaires adaptés aux élèves du Nunavik.
- Assurer une adéquation entre les besoins des entreprises et les formations particulières en développant des liens entre les communautés et le milieu des affaires.
- Rendre disponibles davantage de programmes de formation professionnelle, etc.

Main-d'œuvre

- 80 M\$ sur 5 ans pour soutenir les besoins en formation et en recrutement de la main-d'œuvre.
- 4 nouveaux centres de formation professionnelle dont un sera construit dans une communauté crie.
- Élaboration, pour chaque projet, d'une liste précise des compétences recherchées chez les travailleurs.
- Obligation pour les entreprises de prévoir un plan de formation adapté, etc.

Logement

- Obligation pour les promoteurs de projets d'intégrer une composante logement afin de contribuer à la capacité d'accueil des communautés.
- 184,4 M\$ (pour la construction et la rénovation) et 80 M\$ (coûts d'opération et d'entretien) seront investis sur 5 ans pour un total de 264,4 M\$.
- 840 nouveaux logements seront construits au Nunavik sur une période de 5 ans, soit 340 en vertu d'une entente fédérale-provinciale et 500 dans la foulée du Plan Nord.
- 482 logements seront rénovés d'ici à 2014 pour une somme de 135 M\$.

Santé

- Diminuer les déplacements hors communauté en consolidant l'accès aux services de santé et aux services sociaux.
- Améliorer les infrastructures locales pour mieux répondre aux besoins et pour satisfaire l'accroissement de la population due à l'arrivée de travailleurs.
- Impliquer tous les partenaires dans les décisions visant à planifier les besoins dans l'aménagement d'infrastructures communautaires et de santé.
- Faire la promotion des saines habitudes de vie, etc.

Culture

- Rénover ou reconstruire des centres culturels et multifonctionnels avec l'appui des partenaires pour diffuser la culture et les arts.
- Soutenir des expositions permanentes sur la culture autochtone.
- Une série documentaire sera réalisée par Télé-Québec sur le Plan Nord, etc.

Transports

- Mettre en œuvre un développement intégré des différents modes de transport et moyens de communication pour relever les défis en matière d'accès et d'infrastructure de transport et de communication.
- Contribution financière des investisseurs privés à l'ouverture des nouvelles routes et à leur entretien.
- Prolonger la route 167 vers les monts Otish.
- Assurer la réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont.
- Prolonger la route 138 entre Natashquan et Kegaska, puis à Blanc-Sablon, etc.

Télécommunications

- Permettre la formation à distance des résidents du territoire du Plan Nord.
- Permettre l'utilisation d'Internet haute vitesse dans les écoles, les communautés et les entreprises.
- Rendre disponible la téléphonie cellulaire, etc.